

Commune de  
**Vesly**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Plan de zonage n°2/2  
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 19/01/2018  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.  
Fait à Vesly,  
Le Maire,

ARRETE LE : 29/05/2017  
APPROUVE LE : 19/01/2018



agence Est (siège social)  
Espace Seine-Croix  
6 Place Sainte-Croix  
51000 Châlons-en-Champagne  
Tel. : 03 26 64 05 01

agence Ouest  
Parc d'activités Le Long Buisson  
380 rue Clément Ader - Bât. 1  
27100 Le Val de Saône  
Tel. : 03 32 32 99 12

agence Nord  
ZAC du Chevènement  
5 rue des Moutons  
50100 Beauverain  
Tel. : 03 27 97 36 39

agence Val-de-Laire  
Ingénierie d'Aménagement du Samouris  
Rue de la Chapelle-Orléans  
49400 Saumur  
Tel. : 02 41 53 98 39

**Légende**

- Identification des continuités douces au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Axe de ruissellement avec périmètre de danger (25 mètres)
- ▨ Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation
- ▨ Espace inconstructible en raison du risque d'effondrement (Source : DDTM de l'Eure)
- ▨ Secteur identifié au titre de l'article R151-34 alinéa 2° (secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées)
- ▨ Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du Code de l'Urbanisme
- ▨ Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (bâti et parc)
- ▨ Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (mare, étang ...)
- ▨ Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ★ Elément identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (arbre, bosquet ...)
- ★ Elément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Construction manquante au cadastre

- U : Zone urbaine
- 1AU : Zone à urbaniser (court terme)
- A : Zone agricole
- Aca : Secteur agricole dédié à l'activité de carrière
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel d'équipements
- Nj : Secteur naturel de jardin

